

Talence, le 5 Janvier 2004

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DU 14 octobre 2003

Etaient présents ou représentés :

Ch. BACHOC, J. BENOIS-PINEAU, C-H. BRUNEAU, Pi. CASSOU-NOGUES, A. HENAUT, R. STRANDH, F. VANDERBECK
O. BAUDON, R. COULANGEON, P. FISCHER, L. HERR., A. NOUSSAIR, P-A. WACRENIER, M. ZARRABI, S. LAYRISSE, M.
BOURGEADE.

Invités : CM BRAUNER., E. AMAR, J.-P. BRAQUELAIRE, N. LABESSE, Y. TAUSSAT.

Membres absents ou excusés :

M. BESSON, J-L. LASSARTESES, M. ARTIGUES, Mme KERBAOL, M. GUICHOUX, M. LEDUCQ

Ordre du jour :

- 0 Approbation du compte-rendu du précédent conseil
- 1 Répartition des enseignements pour l'année universitaire 2003-2004 (fin)
- 2 Point sur le budget 2003, préparation du budget de gestion 2004
- 3 Relecture des statuts de l'UFR (à consulter à l'adresse <http://www.ufr-mi.u-bordeaux.fr/UFR-Direction/statuts.html>)
- 4 Soutien à Matméca
- 5 Proposition d'un nouveau Directeur adjoint de l'UFR
- 6 Questions diverses

0 - Approbation du compte-rendu du précédent Conseil

Le CR du Conseil d'UFR du 24/09 est approuvé à l'unanimité.

1 - Répartition des enseignements pour l'année universitaire 2003-2004

Comme décidé lors du précédent Conseil, une réunion d'information sur l'état de la répartition des charges d'enseignement a eu lieu le vendredi 10 octobre. Un des objectifs de cette réunion était de permettre aux membres du Conseil de recueillir l'avis des collègues sur la proposition de répartition faisant suite au cadrage de la Présidence.

Il est décidé à l'unanimité de transmettre à la Présidence le tableau de répartition joint en annexe, accompagné d'une lettre dont une première version est présentée au conseil par B. Erez. La lettre d'accompagnement définitive, révisée pour tenir compte des remarques du Conseil et signée par les directeurs de département est aussi jointe en annexe.

2 - Point sur le budget 2003, préparation du budget de gestion 2004

La situation financière de l'UFR est saine. B. Erez donne des informations sur la préparation du budget 2004 et la nécessité de redéfinir les Centres de Responsabilité (CR) au sein de l'Unité Budgétaire (UB).

3 - Relecture des statuts de l'UFR

On a procédé à une 2^{ème} relecture des statuts de l'UFR, et après avoir listé quelques points à revoir, il est décidé de remettre à un prochain Conseil les propositions de modifications.

4 - Soutien à Matméca

Avec l'acceptation des nouveaux statuts de Matméca par le Conseil d'Administration de l'Université, le Directeur de l'UFR (ou son représentant) est invité à participer au Conseil de l'Ecole. Ceci contribue à rendre plus fluides les relations entre les deux composantes. B. Erez dit que, par réciprocité, il serait souhaitable que le directeur de Matméca soit invité au Conseil de l'UFR lors de discussions concernant l'Ecole (répartition, postes, ...). Il faudrait arriver à pérenniser le partenariat avec le mode de fonctionnement mis en place cette dernière année. Noter que A. Bourgade membre extérieur de ce Conseil est président du Conseil de Matméca.

5 - Proposition d'un nouveau directeur adjoint de l'UFR

Raymond Namyst ayant accepté la direction du département d'informatique, s'impose la nomination d'un nouveau directeur adjoint de l'UFR. B. Erez propose la nomination d'Achille Braquelaire à partir du 1^{er} novembre.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents (16 oui) (la nomination de R. Namyst à la direction du département fera suite à une assemblée générale du département).

6 - Questions diverses

B. Erez précise la situation des secrétariats sur le site Lamartine. On attend la nomination de Sylvie Roudier en remplacement (partiel) de Françoise Del Moral. Il s'agit d'une mutation interne.

M. Bourgade, membre de la commission 2 du Conseil Régional d'Aquitaine, donne des informations sur les demandes de subvention déposées à la Région, et précise que le Conseil Régional a apprécié le projet regroupé de l'Institut de Mathématiques.

B. EREZ
Directeur de l'UFR



MATHEMATIQUES et INFORMATIQUE

Talence, le 5 Novembre 2003

M. le Directeur de l'UFR

à

Monsieur le Président, chers Collègues,

Vous trouverez ci-après la version définitive de la maquette 2003-2004 que nous proposons à la suite du cadrage de fin septembre et après délibération du Conseil de l'UFR Mathématiques et Informatique.

Les contrats pédagogiques comme celui-ci ne sont pas une nouveauté dans notre Etablissement, mais avec la mise en place conjointe du cadre LMD et la volonté partagée d'avoir un meilleur contrôle sur l'emploi de notre potentiel, la préparation du prévisionnel a été particulièrement difficile : évaluation des effectifs étudiants pour respecter les seuils d'ouverture, mutualisation des enseignements tout en permettant des parcours variés, etc. Le fait que le cadrage ait été arrêté après le début de l'année universitaire a rendu les derniers arbitrages, nécessaires au sein de l'UFR, très délicats.

Nous assurons la responsabilité de respecter ce projet et nous attendons que les moyens nécessaires pour sa réalisation nous soient donnés.

Nous adhérons entièrement à l'idée d'attribuer des "enveloppes d'heures" aux composantes : ainsi les responsabilités sont où elles devraient être. Cela est nécessaire pour permettre le contrôle des services faits, mais aussi pour harmoniser les projets pédagogiques. Même si nous arrivons à rentrer dans le cadrage, nous ne sommes pas complètement satisfaits par la manière adoptée pour y arriver. Vous savez que depuis longtemps nous nous préparons à présenter une maquette basée sur les charges des départements induites par les différents projets de formation de l'Etablissement en veillant à minimiser le nombre d'heures complémentaires. Dans cette optique, nous étions prêts à discuter le bien fondé de ces charges et à comparer notre maquette avec celles des autres composantes. Ceci n'a pas été possible et ce qui a été privilégié, in fine certainement aussi par manque de temps, a été plutôt le nombre d'heures faites dans les filières en 2002-2003 et les normes SAnRéMo, que les projets eux-mêmes.

Ainsi, et aussi à cause du retard, nous avons été amenés, par exemple, à devoir suspendre pour cette année bon nombre d'activités d'encadrement pédagogique en licence déjà en préparation, et à décider de fermer des options dans nos parcours. (Noter qu'aucun engagement de l'UFR dans une action prioritaire de l'Etablissement n'a été remis en question.)

Outre les conséquences (indirectes) que la méthode de cadrage a eues sur les formations organisées par nos départements, elle a surtout renvoyé les composantes sur elles-mêmes.

Nous n'avons que très peu d'éléments pour apprécier l'utilisation qui sera faite des heures attribuées aux autres composantes ; nous n'avons aucune garantie que le cadrage pourra être respecté par elles ; nous ne sommes pas sûrs que le cadrage permettra de réduire les heures complémentaires. Sur ce dernier point, nous attirons votre attention sur l'effort considérable que nous avons fait pour minimiser les heures complémentaires de l'UFR. D'après la maquette, en tenant compte des délégations, l'Etablissement ne devrait presque pas payer d'heures complémentaires en mathématiques. Le nombre de ces heures en informatique est équivalent à celui de l'année passée, malgré l'ouverture de la nouvelle licence d'informatique. La maquette devrait aussi permettre de diminuer le nombre d'heures reportées.

Nous espérons que l'année prochaine les projets soient d'avantage mis en avant et que la méthode de cadrage soit affinée. Dans l'attente, nous considérons que ce projet a valeur transitoire.

En vous souhaitant bonne réception de ce document, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, chers Collègues, nos salutations cordiales.

Boas Erez
Dir. UFR

Eric Amar
Dir. Départ. Math Pures

J.-P. Braquelaire
Dir. Départ. Info

François Vanderbeck
Dir. Départ. Ingé. Math

Commentaires sur le tableau de calcul des charges et du potentiel en mathématiques et informatique (hors IUT) 2003 - 2004

On résume dans ce tableau toutes les charges sur les trois départements d'enseignement de l'UFR Mathématiques et Informatique : Mathématiques Pures (MP), Ingénierie Mathématique (IM), Informatique.

Les charges reportées ici sont en principe les seules qui sont réparties au sein de l'UFR (il y a quelques cas individuels à régler, par exemple pour des enseignements à l'ENSEIRB). Elles expliquent l'utilisation du potentiel des trois départements. En particulier le tableau affiche clairement les normes retenues pour les différents types d'UE et le ratio UE/heures.

Ces charges sont soit le reflet de projets pédagogiques propres aux trois départements, soit le résultat d'une concertation avec d'autres départements. On considère comme projets propres les enseignements dans les parcours organisés par les départements seuls plus quelques autres : l'essentiel des masters, les derniers semestres de la licence, plus les préparations aux concours (MP avec l'UFRM) et MATMECA (MMK, IM avec l'Ecole).

Il apparaît clairement du tableau que les projets propres des départements de mathématiques ne constituent qu'environ la moitié de l'utilisation du potentiel et que ces départements participent largement au bon fonctionnement des enseignements au niveau de l'Etablissement. On ne détaille pas les UE d'informatique "de service", bien qu'il y en ait quelques-unes.

Les charges sont réparties par chapitre page 3, suivant les catégories retenues lors du cadrage. Le cadrage au titre de la formation initiale concerne donc le chapitre A1.

Pour voir que l'on rentre dans le cadrage, il faut tenir compte de la teneur des conventions avec Bordeaux 4 au sujet de la MIAGE et avec Bordeaux 2 au sujet des parcours MSRO, du Master spécialité Ingénierie Mathématique et de la spécialité Bio-Info du Master Informatique.

MIAGE : le principe retenu après discussion avec les responsables de la MIAGE (Penaud Bx1, Gintrac Bx4) et le Directeur de l'UFR Sciences Economiques et Gestion de Bordeaux 4 (Dupuy) est que Bordeaux 1 et Bordeaux 4 soutiennent la MIAGE à hauteur de 2/3 et 1/3 des heures d'enseignement respectivement. Les enseignants interviennent dans le cadre de leur service. Or les charges des extérieurs sont toutes calculées dans le projet présenté ici. Bordeaux 1 devrait payer 2953 heures, dont 2814 à charge de l'UFR. Dans le tableau, on compte 3258 heures au titre de la MIAGE (math. + info. + extérieurs). Ceci explique le "bonus MIAGE" au titre de la convention : c'est une balance sur les extérieurs. (A posteriori on pourrait aussi simplement faire payer la part correspondante à Bordeaux 4. Tout ceci n'exclut pas un reversement de Bordeaux 1 vers Bordeaux 4 au titre des droits d'inscription des étudiants, qui seront tous inscrits à Bordeaux 1, mais c'est une autre affaire.)

MSRO : de même les interventions des collègues de Bordeaux 2 dans le parcours MSRO, sont effectuées dans le cadre de leurs services et ne donneront donc pas lieu à remboursement.

Ateliers d'informatique : ces ateliers correspondant à des enseignements en licence et se déroulant dans le Bâtiment A22, ils occasionnent 730 heures de charges "inutiles" à cause de l'inadéquation des salles où ils se déroulent (voir colonnes TP page 4 et 5). L'UFR prend à sa charge une partie de ces charges. On compte payer la différence avec les sommes réservées pour ces ateliers au titre des tutorats (450 heures d'après le cadrage de B. Courcelle). Il est à noter que les intervenants à payer sur ces heures ne sont pas des vrais tuteurs, mais plutôt des chargés de TD un peu moins sollicités (ils font doublon avec d'autres pour assurer le bon déroulement de ces TD sur machine).

MATMECA : suite à des discussions avec nous, MMK a diminué la rétribution des stages et effectue ainsi une "économie" supplémentaire de 180 heures en troisième année. Ces heures pourront être utilisées ailleurs (p. ex. pour payer des heures à l'UFR !).

Tenant compte des remarques qui précèdent, on peut dire que nous rentrons dans le cadrage.

Le tableau permet d'évaluer les heures complémentaires à payer. Il y aura évidemment les heures des "extérieurs" (heures complémentaires justifiées par le manque de compétences dans les départements), puis les heures complémentaires déterminées par un manque de potentiel (réel). Pour déterminer le potentiel réel il faut évidemment évaluer le potentiel théorique (validation de la DRH souhaitée), puis estimer le potentiel supplémentaire et les pertes de potentiel (voir tableaux nominatifs à la fin). On observe une grande perte de potentiel au titre des reports de crédits de services, que nous essayons de diminuer. Les décharges pour PRP devront être revues quand seront terminés les travaux de la commission ad hoc.

Il est clair que l'estimation des heures complémentaires affichée ici correspond à une répartition homogène idéale, qui ne tient pas compte des spécificités de certains enseignements. Nous travaillons encore pour arriver à avoir une répartition la plus proche possible de cette répartition idéale.

CHARGES ET POTENTIEL EN MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE HORS IUT 2003 - 2004

| | |
|--|---------------|
| CHARGES EN MATHÉMATIQUES LST + DEUG 2 | 11 667 |
| dont MP | 1 952 |
| dont IM | 663 |
| CHARGES EN INFORMATIQUE LST + DEUG 2 | 7 415 |
| dont MIAGE | 998 |
| CHARGES EN MATHÉMATIQUES MST | 5 312 |
| dont MP | 3 253 |
| dont IM | 2 059 |
| CHARGES EN INFORMATIQUE MST | 6 366 |
| dont MIAGE | 1 183 |
| CHARGES MATMECA MATH 2 877 INFO | 96 |
| CONVENTIONS MATHÉMATIQUES HORS LMD (CONV) | 2 061 |
| IUFM | 1 374 |
| ESTIA | 285 |
| CYCLE PRÉPARATOIRE | 402 |
| AUTRES CHARGES MATHÉMATIQUES | 575 |
| AUTRES CHARGES INFORMATIQUE | 36 |
| AGEN (MATH) | 652 |

DEUG2 = 5061

| | Total charges (CH) | D=CH-POT | D-CONV. |
|----------------------|---------------------------|-----------------|----------------|
| Mathématiques | 23 144 | 2 530 | 469 |
| dont MP/IUFM | 6 669 | -7 289 | |
| dont IM/MMK | 5 599 | -1 058 | |
| Informatique | 13 913 | 3 930 | 3 930 |
| UFR | 37 057 | 6 460 | 4 399 |

(CAPES 950, Agreg. interne 180, CAPES interne 90, CAPLP2 154)

(A : Agreg. Externe 90 ; C : DAEU 176 ; Socrates 48 ; Vacances : IUP GM 197, IUP GEII 64)
 (C : Socrates 36)
 (hors MNESS)

| | FR | MCF | ATER | PRAG | POTENTIEL | | | | CRCT + DÉLÉG+DET. | TPS PART | CRÉDITS DE SERV. * | POTENTIEL EFF. (POT) |
|----------------------|----|-----|------|------|------------------|-------------|-------------|----------------|----------------------|-------------|-----------------------|---------------------------------|
| | | | | | THEOR. | POT. SUPPL. | DÉCH. PRP * | DÉCH. PCA -IUF | | | | |
| Mathématiques | 44 | 58 | 1 | 5 | 21 696 | 1 950 | 263 | 432 | 960 | 132 | 1 245 | 20 614 |
| dont MP | 30 | 35 | 0 | 4 | 14 016 | 1 310 | 159 | 80 | 672 | 132 | 325 | 13 958 |
| dont IM | 14 | 23 | 1 | 1 | 7 680 | 640 | 104 | 352 | 288 | | 920 | 6 656 |
| Informatique | 18 | 26 | 3 | 3 | 10 176 | 1 472 | 197 | 320 | 480 | 36 | 632 | 9 983 |

* estimation

Extérieurs/Professionnels (EXT) :

1 189 (dont MIAGE : 837)

MIAGE 4429 = 2953 (Bx1) + 1476 (Bx4)
 Bx1 = 240 M + 2181 I + 139 L = 2560
 UFR MI = 2953 - 139 = **2814** (généreux)
 Tableau = 240 M + 2181 I + 837 EXT = **3258**
Bonus MIAGE = 444

MMK DGF 7440

Projet MMK 6725 (delta=715)
 Méthodo 2*5+8*29 = 242

MSRO Bx2 env. 1/3

Répartition des charges par chapitre :

CH + EXT = 38246

Cadrage A1 31640 (cadrage Bx1)
 444 (bonus MIAGE)

A - Formation initiale :

36066

dont A1 - Math-info, avec Agen:

32449

32084

A2 - MATMECA :

2973

A3 - Réserve Bx1 (méthodo, CPPBx1)

644

Ecart A1 : **365**

(Charges A1 - Cadrage A1)

B - Conventions (IUFM, ESTIA) :

1659

C - Formation continue et DAI :

260

Coût ateliers. info. :

A +B +C = 37985

730 (dans charges)

450 (payes/tutorat)

Vacations IUP Phys.

261

Delta MMK : 715 (dont 90 réc.)

Check : 38246

Encad. Mon. 280 (21m+14i)*8